AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2021-2024

REGATE – 4C CAP CORSE CORSAIRE

18 & 19 SEPTEMBRE 2021
Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt et dans les locaux de la base (Ile des Loisirs)
Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt (CVML)
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :
- *les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale de un mètre ne peut pas être respectée,*
- *toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;*

- est conscient :
- *du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ,*
- *que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ,*
- *que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;*

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1.3 Les règlements fédéraux.
1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
1.5 Les règlements de série des 2 classes.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]*

Les bateaux peuvent être tenus arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

- La régate est ouverte aux CORSAIRE (DL et JOG) et aux CAP CORSE conformes à leur règlement de série et dont les propriétaires sont à jour de leur cotisation vis à vis de leurs classes.

Les bateaux admissibles sont invités à s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme Joinly du CVML accessible sur le site du CVML http://www.cvml.fr

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les préinscriptions via la plateforme E-Cotiz sont les suivants :

Bateaux	**Montant par bateau jusqu'au 5 septembre 2021**
Double	25 euros

Au delà du 5 septembre, les droits requis pour les préinscriptions sont les suivants :

Bateaux	**Montant par bateau**
Double	35 euros

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription le samedi 18 septembre 2021 de 10h00 à 13h30
Un briefing sera proposé à 13h30 le samedi 18 septembre
Un dîner est prévu à 19h00 pour les équipages et accompagnants le samedi 18 septembre.

Options repas à souscrire lors de la préinscription:

- nombre de participants au dîner
- nombre de paniers repas pour la journée du samedi 18
- nombre de panier repas pour la journée du dimanche 19

Tous détails sur le site CVML

A noter:
Notre partenaire “Ile des Loisirs des Boucles de Seine” propose des hébergements directement sur le site. Les possibilités sont variées. Toutes informations sur le lien: https://bouclesdeseine.iledeloisirs.fr/hebergements/hotellerie/
Nous vous invitons à les contacter directement en justifiant de votre inscription à la compétition pour bénéficier du tarif groupe.

5.2 Jauge et contrôles : Sans objet

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
18 septembre	14h00	Corsaire et Cap Corse
19 septembre	10h00	Corsaire et Cap Corse

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 pour une nouvelle procédure.
A l'issue des manches du dernier jour, une remise des prix et un pot de clôture seront offerts à 16h30 par le CVML

6. INSTRUCTIONS DE COURSE
Les instructions de course seront :
Disponibles à la confirmation des inscriptions le 18 septembre 2020.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course. Un parcours raid pourra être lancé en fonction des conditions météo

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE *(joindre si possible un extrait de carte).*

8. SYSTEME DE PENALITE
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand 5 courses ou moins ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 6 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. PLACE AU PORT
Les bateaux peuvent être mis à l'eau et accueillis à poste (bouées ou ponton) à partir du vendredi 17 septembre à partir de 14h. Pour une arrivée le vendredi, prendre contact avec Regis Saintier à activites@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr.

11. COMMUNICATION RADIO *[DP]*
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX
Des coupes seront distribuées au premier au classement général, et au premier de l'autre classe.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML : http://www.cvml.fr/
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Pascal Lancelot, président CVML: *pascalf.lancelot@gmail.com*
Secrétariat CVML: cvml.info@gmail.com
Responsable régates : *cvml.regates@gmail.com*

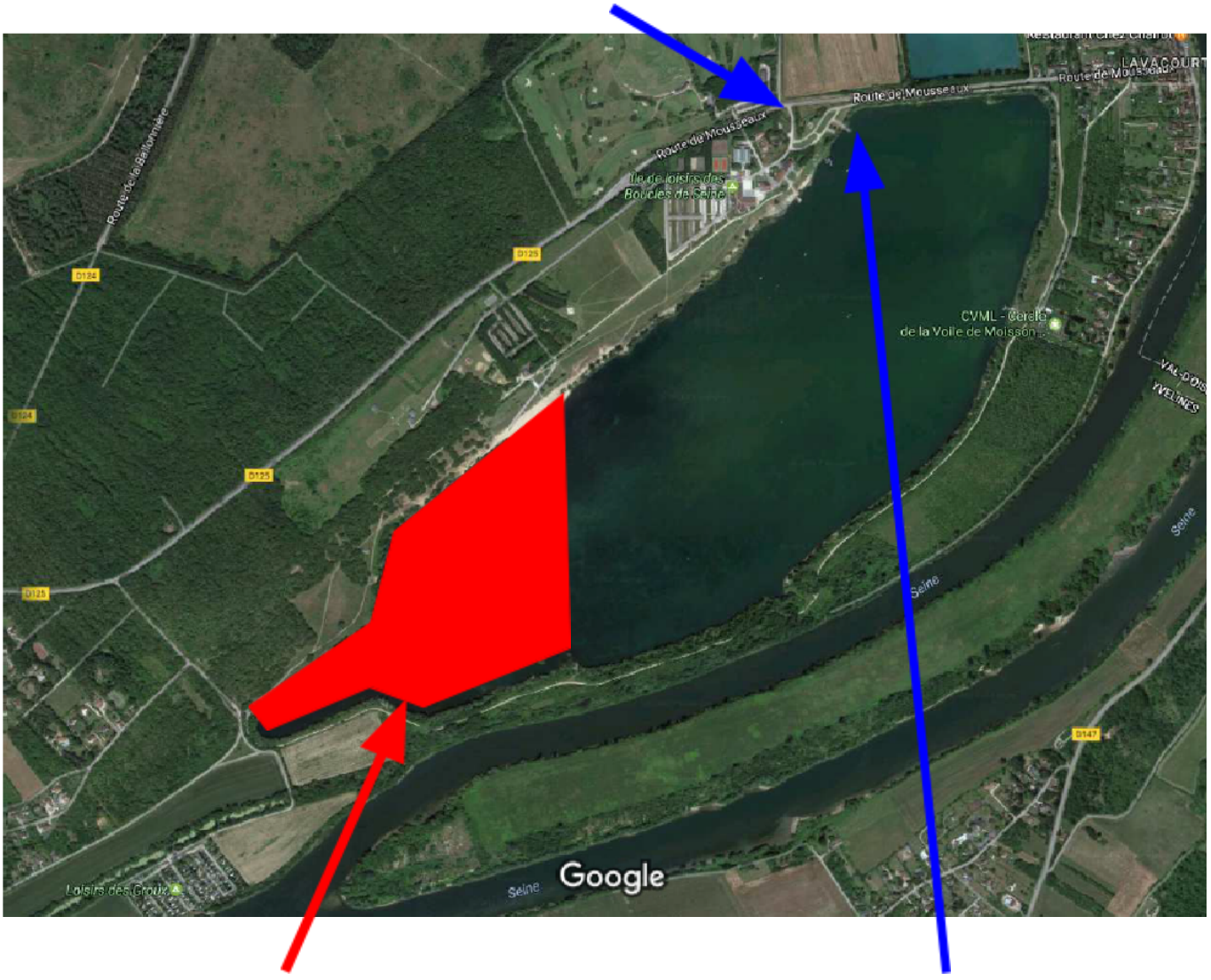
Hébergement

Dans le respect des consignes générales, en particulier celles issues des instructions gouvernementales ou fédérales en période de pandémie:

- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Ile des Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat - Tél. 01 30 33 97 80 (pour les paniers repas et hébergements)
  www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr / Contact@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr
- Camping des Groux (Location de mobil-homes juste à côté du plan d'eau) : 1 chemin de l'ile, 78270 Mousseaux sur Seine : 01.34.79.33.86 - reception@campingdesgroux.com – www.campingdesgroux.com
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00 contact@laruche78.com

ANNEXE ZONE DE COURSE

Entrée Ile des Loisirs (portail des pécheurs)



Zone interdite à la navigation

Zone de mise à l'eau (grutage)